

Réduction de votre participation aux coûts, visitez le site du NY State of Health

Particuliers et familles : réduisez vos frais médicaux



Certaines personnes et familles ayant souscrit à une assurance auprès de l'organisme gouvernemental NY State of Health, la bourse officielle des régimes de soins, bénéficieront d'une réduction du montant de la participation aux coûts, leur permettant de diminuer leurs frais pour les soins de santé dispensés.

Pour savoir si vous êtes admissible à une assurance maladie gratuite ou abordable auprès de l'organisme gouvernemental NY State of Health, visitez le site nystateofhealth.ny.gov

Qu'est-ce qu'une réduction de la participation aux coûts et comment fonctionne-t-elle ?

La réduction de votre participation aux coûts permet de diminuer le coût des soins de santé que vous recevez. Elle vous permet également de réduire le montant de la franchise, des quotes-parts, de la coassurance et de vos débours – à condition toutefois de souscrire un régime d'assurance « Silver » auprès du New York State of Health. Il est aussi possible que vous puissiez bénéficier de déductions sur vos cotisations mensuelles, c'est-à-dire d'un « crédit d'impôt pour cotisation d'assurance ». Vous devez être admissible à un crédit d'impôt pour cotisation d'assurance pour bénéficier d'une participation aux coûts. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre fiche d'information *Comprendre le crédit d'impôt pour cotisation d'assurance : options pour les particuliers et les familles*.

Le montant de la réduction de votre participation aux coûts dépend de vos revenus. Plus vos revenus sont faibles, plus l'aide financière est importante.

- Les personnes et familles dont les revenus sont compris entre 138 % et 250 % du seuil fédéral de pauvreté (Federal Poverty Level, FPL) peuvent bénéficier d'une aide financière pour la franchise, le ticket modérateur et la coassurance. De cette façon, elles peuvent réduire les frais de consultation ou liés à d'autres services de soins de santé.
 - Par exemple, les revenus compris entre 138 % et 250 % du seuil fédéral de pauvreté s'élèvent de 16 243 à 29 425 dollars pour un particulier et de 33 465 à 60 625 dollars pour une famille de quatre personnes.
 - Les particuliers avec des revenus inférieurs peuvent bénéficier d'une assurance maladie publique gratuite.

Pour en savoir plus sur la réforme des soins de santé et pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre participation aux coûts, visitez le site du NY State of Health à l'adresse nystateofhealth.ny.gov ou appelez le 1 855 355 5777.



Vous pouvez souscrire une assurance maladie auprès du NY State of Health



Les subventions octroyées pour la participation aux coûts sont-elles disponibles pour tous les régimes d'assurance ?

Important : vous ne pouvez bénéficier de ces déductions sur le montant à votre charge que si vous souscrivez à un régime d'assurance « Silver » auprès du NY State of Health.

Si vous êtes admissible à un crédit d'impôt pour cotisation d'assurance, que vos revenus sont inférieurs ou égaux à 250 % du seuil fédéral de pauvreté (FPL) et si vous souscrivez un régime « Silver » auprès du NY State of Health, la réduction de votre participation aux coûts sera automatiquement appliquée à votre couverture.

Termes d'aide financière à connaître

La « **participation aux coûts** » est la somme correspondante aux frais que vous payez, en tant qu'assuré(e), lorsque vous recevez des soins de santé. Cette somme comprend **la franchise, le ticket modérateur et la coassurance**. Les cotisations d'assurance ou le coût des services non couverts par votre régime d'assurance ne sont pas pris en compte.

La franchise est la part des frais restant à votre charge, pour la plupart des types de soins de santé, avant leur prise en charge par votre régime d'assurance. Par exemple, si votre franchise est de 1 000 dollars, votre régime d'assurance ne couvrira pas la plupart des soins que vous recevez tant que le montant de franchise de 1 000 dollars n'a pas été atteint.

- En vertu de la loi fédérale sur les soins de santé, les régimes d'assurance nouvellement souscrits doivent couvrir l'intégralité de certains services de soins préventifs, de façon à ce que vous n'ayez pas à payer la franchise ou la participation aux coûts lorsque vous utilisez ces services.
- **Le ticket modérateur** est le montant fixe en dollars (par exemple, 20 dollars) que vous payez pour les services de soins de santé pris en charge par votre régime. Le ticket modérateur peut varier en fonction du type de service de soins de santé pris en charge.
- **La coassurance** est la part des coûts que vous devez assumer pour un service de soins de santé pris en charge. Il s'agit d'un pourcentage du montant, déterminé par l'assureur, pouvant être imputé pour le service.
 - Par exemple, si votre coassurance est de 20 %, qu'une consultation au cabinet coûte 1 000 dollars et que vous avez atteint le montant de votre franchise, le montant de votre coassurance serait égal à 20 % de 1 000 dollars, soit 200 dollars. Le restant de la facture, soit les 80 % ou 800 dollars, serait pris en charge par votre régime d'assurance.

**La plupart des gens doivent avoir une assurance ou payer une pénalité.
Assurez-vous dès aujourd'hui !**